



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

### PROCES-VERBAL N°18

---

Réunion du mardi 06 décembre 2022

---

#### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 1.1. Classements initiaux

###### **PARIS – GYMNASE GLACIERE – NNI 751139904**

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 01/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 23/11/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Attestation Administrative de Capacité ;
- P.V. de la Commission de sécurité
- Rapport de visite du 01/12/2022 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 06/12/2032.

###### **DRANCY – GYMNASE JOLIOT CURIE – NNI 930299903**

Cette installation sportive n'était pas classée.

Installation visitée par M. HORMI, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine-Saint-Denis, le 29/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 29/11/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- P.V. de la Commission de sécurité
- Rapport de visite du 29/10/2022 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FUTSAL 3 jusqu'au 06/12/2032.

## 1.2. Confirmations de niveau de classement

### **FRESNES - STADE GASTON ROUSSEL 1 - NNI 940340101**

La Commission accuse réception des tests in situ décennaux en date du 28/11/2022. Remerciements. Elle les transmet à la C.F.T.I.S. pour suite à donner sur le classement de cette installation.

### **LE-BLANC-MESNIL – GYMNASSE PAUL ELUARD – NNI 930079902**

Cette installation sportive était classée en FUTSAL 4 jusqu'au 01/05/2014.

Installation visitée par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine-Saint-Denis, le 22/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 22/11/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- P.V. de la Commission de sécurité
- Rapport de visite du 22/11/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 06/12/2032.

### **TRAPPES – STADE GILBERT CHANSAC N°1 – NNI 786210101**

Cette installation sportive était classée en niveau T3 jusqu'au 10/09/2022.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 15/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 15/11/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P. ;
- P.V. de la Commission de Sécurité
- Rapport de visite du 15/11/2022 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T4 jusqu'au 10/09/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### **LES-ULIS – STADE JEAN MARC SALINIER N°3 - NNI 916920103**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 09/09/2022.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 30/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 09/11/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P. ;
- P.V. de la Commission de Sécurité
- Rapport de visite du 30/11/2022 ;

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date mise à dispo : 09/09/2012 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 06/06/2022 dans l'attente de réception des tests in situ décennaux.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### **VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE N°3 – NNI 786460203**

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/06/2022.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 18/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 13/10/2022. et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 18/10/2022

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux date mise à dispo : 01/06/2012 + 10 ans) et de l'A.O.P..

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 06/06/2023, dans l'attente de réception des tests in situ décennaux et de l'A.O.P..

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

### **GOURNAY-SUR-MARNE – STADE JEAN-CLAUDE BOUTTIER – NNI 930330101**

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 16/09/2022.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 22/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 22/11/2022. et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Rapport de visite du 22/11/2022

La Commission prend note du courriel de la Mairie informant que les tests in situ seront réalisés en début d'année 2023.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 06/06/2023, dans l'attente de réception des tests in situ.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## **1.3. Changements de niveau de classement**

### **YERRES – STADE LEO LAGRANGE N°3 – NNI 916910203**

Cette installation sportive est classée en niveau T7 SYN jusqu'au 07/07/2025.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 02/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 02/12/2022 et des documents transmis :

- Plan de masse
- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C. ;
- Tests in situ du 28/09/2018
- Rapport de visite du 02/12/2022 ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 06/12/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

## **2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES**

### **LIEUSAIN – STADE OMNISPORTS N°1 – NNI 772510101**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 05/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 05/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 246 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.51.
- Facteur d'uniformité : 0.69.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/12/2026 (LED).

#### **LES-ULIS – STADE JEAN MARC SALINIER N°3 – NNI 916920103**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 22/11/2019.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 25/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 09/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 167 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42.
- Facteur d'uniformité : 0.60.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.

#### **BONDOUFLE – STADE ROBERT BOBIN – NNI 910860101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 22/08/2020.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 30/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 30/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 1329 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46.
- Facteur d'uniformité : 0.62.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 06/12/2026.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

#### **BONDOUFLE – STADE HENRI MARCILLE N°1 – NNI 9186030101**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E7 jusqu'au 03/11/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par MM. BOISNUR et GAUVIN, membres de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne, le 28/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 28/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 180 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.25.
- Facteur d'uniformité : 0.53.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024 et précise que des réglages de l'éclairage sont nécessaires pour prétendre atteindre un niveau de classement supérieur.

#### **VILLEMOMBLE – STADE ALAIN MIMOUN – NNI 930770301**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 29/10/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine-Saint-Denis, le 08/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 09/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 281 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54.
- Facteur d'uniformité : 0.69.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 06/12/2024.

**LE-BLANC-MESNIL – GYMNASE PAUL ELUARD – NNI 930079902**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine-Saint-Denis, le 22/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFUTSAL 3 signée par le propriétaire le 22/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 590 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.46.
- Facteur d'uniformité : 0.62.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFUTSAL 3 jusqu'au 06/12/2024.

**CREGY-LES-MEAUX – STADE MUNICIPAL N°1 – NNI 771430101**

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 01/12/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 01/12/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 193 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.64.
- Facteur d'uniformité : 0.44.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/12/2026 (LED).

**SEVRAN – PARC DES SPORTS JEAN GUIMIER N° 2 – NNI 930710102**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 21/01/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BAUDUIN, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine-Saint-Denis, le 07/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 07/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 208 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/12/2024.

**LIVRY-GARGAN – STADE ALFRED MARCEL VINCENT N°2 – NNI 930460102**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 27/10/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BAUDUIN, membre de la C.D.T.I.S. du District de la Seine-Saint-Denis, le 14/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 14/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 136 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.15.
- Facteur d'uniformité : 0.44.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.

**VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE N°2 – NNI 786460202**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E entraînement jusqu'au 09/07/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des YVELINES,.  
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 178 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/12/2026 (LED).

### **VERSAILLES – STADE PORCHEFONTAINE N°3 – NNI 786460203**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 23/10/2016.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des YVELINES,  
le 22/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 168 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/12/2026 (LED).

## **3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**

### **VITRY-SUR-SEINE – STADE ARRIGHI - NNI 940810301**

Cette installation sportive est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 11/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de renouvellement de la moquette synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain.
- Plan des vestiaires.

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de niveau T5 SYN.**

## **4. DIVERS**

### **CHARENTON-LE-PONT – STADE CHARENTONNEAU – NNI 940460501**

La Commission prend connaissance du courriel du Directeur des sports de la Mairie de CHARENTON-LE-PONT.

Elle indique que la construction de l'immeuble à proximité du stade n'aura pas de conséquence sur son classement dans la mesure où les distances de sécurité sont respectées.

Concernant les jets de projectiles évoqués par la Mairie, la Commission précise qu'il appartient à la Mairie de décider s'il est opportun de prévoir un dispositif permettant de garantir la sécurité des acteurs du match.